

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 494-2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 494-2023 visant à adopter le plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 de la MRC de Joliette est entré en vigueur le 23 novembre 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette ou en consultant le site Internet de la MRC de Joliette.

Donné à Joliette ce 23 novembre 2023.



Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Pierre Rondeau, greffier-trésorier de la municipalité
Prénom et nom Poste

ou ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié
Nom de la ville ou municipalité

l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par les membres du Conseil,
le 23 novembre 2023.
Date

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e ème jour du mois de novembre 2023

Pierre Rondeau
Signé avec ConsignO Cloud (23/11/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Signature